

*Assurance-chômage—Loi*

m'avait promis de proposer une modification et il a rempli sa promesse. Il me déclara personnellement qu'il m'autoriserait à remettre à mon commettant sa nouvelle carte d'assurance sociale; c'est un chic type. En tout cas, cela n'a pas été sans mal.

● (1750)

J'ai saisi l'occasion de raconter ici cette anecdote, car ce fait peut se reproduire et pourrait arriver à n'importe qui. Un particulier se trouve pris entre deux ou trois paliers de bureaucratie, se sent seul et ne sait plus vers qui se tourner. Heureusement, ce jeune homme est venu me trouver et nous avons réussi, en fin de compte, à démêler cet imbroglio. Il a fallu se démener pour obtenir que les divers services intéressés se mettent en branle mais finalement nous y sommes parvenus. Quand le bill sera adopté et que nous remettrons à mon commettant sa nouvelle carte d'assurance sociale, nous pourrons écrire le mot «fin» à cet épisode et je pourrai clore le dossier et l'envoyer aux archives.

Mais je dois souligner que ce jeune homme a perdu environ trois ans d'emploi à la suite de cette expérience et qu'il n'a pu travailler pendant cette période que comme employé occasionnel. C'est un étudiant diplômé d'université en informatique et—comble d'ironie pour un spécialiste en informatique—il s'est fait floué par un ordinateur. Car chaque fois qu'il s'est porté candidat pour un emploi dans lequel on exigeait une cote sécuritaire élevée, ce dossier, qui n'était pas vraiment le sien, sortait et il était refusé. Les députés peuvent aisément imaginer la tension considérable que peut engendrer une telle situation, quand elle se prolonge pendant trois ans. J'ai écrit de sa part à toutes les sociétés, auprès desquelles il avait posé sa candidature afin de mettre les choses au point, et pour que, s'il décidait de postuler de nouveau, elles ne tiennent pas compte des mauvais rapports consignés à son nom.

Une fois que sa nouvelle carte lui aura été remise, nous devons passer en revue tous les organismes de crédit de Toronto et de l'Ontario—chose que nous pouvons faire depuis la nouvelle loi promulguée par le gouvernement de la province. Nous consulterons leurs dossiers et rectifierons les erreurs qui y auront été consignées, puis nous ferons inscrire à son nom son nouveau numéro d'assurance sociale afin de prévenir toute occasion d'embarras ultérieur.

J'espère que les députés auront apprécié cette histoire, véridique en tous points.

**Des voix:** Bravo, bravo!

**M. Kempling:** Ceci pourrait arriver à n'importe qui. Ceux qui se trouvent dans une situation semblable devraient refuser de plier aux refus qu'on leur oppose, car avec les leviers de commande appropriés, il est possible de lever tous les obstacles.

**M. F. A. Philbrook (Halton):** Monsieur l'Orateur, il y a plusieurs aspects du bill C-69 dont on pourrait discuter. J'aimerais m'attarder sur l'un d'eux: la démobilisation morale du public et les abus.

L'assurance-chômage est peut-être le programme du gouvernement le plus controversé de notre temps.

**M. Alexander:** Très juste!

**M. Philbrook:** Les faits sont là. La matière grise ou le bon sens ne sont pas le monopole de ce côté de la Chambre.

**M. Alexander:** Et les chiffres sont là aussi!

[M. Kempling.]

**M. Philbrook:** Toute personne raisonnable conviendra aisément que des citoyens bien motivés, particulièrement ceux qui ont des personnes à charge, se trouvant temporairement sans travail et sans revenu, sans qu'ils en soient responsables, méritent un soutien décent de la part de la société dans laquelle ils vivent.

Plusieurs d'entre nous se souviennent très bien de la période de dépression des effroyables années trente. A cette époque l'administration n'était pas aussi développée, il y avait beaucoup moins d'organisation dans le domaine du travail et beaucoup moins de régimes privés pour résoudre les crises sociales. Dans tout le sens du terme, le monde des affaires prédominait, bien qu'il eût ses propres problèmes. Même si le monde des affaires s'inquiète actuellement de voir son pouvoir lui échapper . . .

**Une voix:** Voyons!

**M. Philbrook:** J'ai dit qu'il s'en inquiétait. Je n'ai pas dit que c'était un fait. Mais le monde des affaires est apparu socialement impuissant pendant les sombres jours de la dépression, c'est le souvenir qu'il a laissé. Ce fut d'ailleurs une des raisons pour lesquelles les gouvernements et les syndicats virent leur importance et leur pouvoir augmenter. L'expérience du chômage n'est pas seulement un appauvrissement, elle est aussi un avilissement pour un travailleur honnête.

Notre régime d'assurance-chômage n'est pas seulement l'un des traits permanents de notre style de vie, mais il est reconnu par d'autres pays, y compris les États-Unis, comme l'un des meilleurs. Cependant, il permet des révisions continues et des modifications possibles selon l'évolution.

C'est de cela exactement que traite le bill C-69. Ces modifications cherchent à apporter trois principales améliorations. Premièrement, l'employeur et l'employé verseront une proportion plus grande des primes et le gouvernement une proportion moindre puisque le gouvernement est pressé de toute part de réduire ses dépenses. Deuxièmement, le bill introduit une plus grande rigueur sur certains points afin de décourager les abus. Troisièmement, il rend le régime plus rationnel en éliminant les prestations à l'égard d'un groupe déjà couvert—je veux parler des personnes à la retraite qui reçoivent déjà des pensions ou qui peuvent préférer continuer à travailler.

Ces mesures d'économie, qui, en outre, mettent un peu d'ordre dans le régime et le rendent un peu plus rigoureux, méritent l'appui de tous les Canadiens, y compris de ceux qui critiquent le gouvernement. Malheureusement, c'est espérer beaucoup trop des gens d'en face. Le sens de ses responsabilités dont a fait preuve le gouvernement m'a été accueilli que par la raillerie et le sectarisme. A n'en pas douter, on apportera au régime d'autres changements et d'autres améliorations de temps à autre. Ce bill n'a pas été conçu pour tout prévoir de façon définitive.

D'autre part, il faut reconnaître en toute honnêteté que certains aspects du programme, dans leur forme actuelle, troublent un large public. Certaines inquiétudes portent sur la formulation du bill, d'autres sur la façon dont il sera administré; la plupart traduisent un malaise général concernant l'économie.

Des abus réels se produisent probablement, en dépit de tous les efforts des employés de la CAC. On peut et on devrait en corriger certains, mais il sera pratiquement très difficile de remédier à d'autres. Dans mon propre district d'assurance-chômage, environ 12,000 chômeurs réclament des prestations à la fois. Environ 10 p. 100 d'entre eux font